

Édito

Questions féministes : des nouvelles de Suisse

Patricia Roux

Après deux ans d'interruption, *Nouvelles Questions Féministes* reparaît aujourd'hui, renforcée par une nouvelle équipe implantée en Suisse. Aux côtés des «anciennes», qui restent attachées à la revue et soutiennent chaleureusement le virage amorcé, le comité de rédaction compte désormais plus de quarante féministes, militantes et chercheuses qui inscrivent leurs travaux dans une perspective de genre.

D'aucun·e·s s'étonneront peut-être de ce nombre élevé de féministes prêtes à relever le défi que représente *NQF*. S'il est vrai que les luttes féministes en Suisse, y compris dans les années 70, n'ont pas eu l'écho réservé à celles des pays avoisinants, c'est probablement dû au fait que la Suisse est perçue, de l'extérieur surtout, comme une planète à part. Or les choses ne sont pas ce qu'elles paraissent être. Je pourrais évoquer les spécificités de la structure patriarcale et capitaliste de ce pays, mais il me paraît plus utile ici de montrer que des espaces de contre-pouvoir s'y développent et comment nous nous inscrivons dans une histoire et un mouvement de libération communs.

Depuis une dizaine d'années, après une période de latence, les résistances féministes en Suisse ont retrouvé une certaine force. Le mouvement est double : l'apparition de collectifs non mixtes d'un côté, et de l'autre, la place de plus en plus grande que prennent les revendications féministes dans les luttes sociales (mouvement des sans-papiers, défense du droit d'asile, lutte anti-mondialisation) et syndicales (défense des services publics, du salaire minimum garanti, de l'accès aux prestations sociales). En outre, dans l'ancrage de ce mouvement, ce qu'on appelle ici les «Études Genre»¹ sont en plein développement. L'un dans l'autre, il ne s'agit plus cette fois de conquérir l'«égalité formelle», quête qui nous a étouffées au

1. Le processus d'institutionnalisation de ces études ne pouvait sans doute s'engager qu'à la condition de les visibiliser par une appellation censée témoigner de leur scientificité. Parler

d'«études féministes» me paraîtrait pourtant plus pertinent pour affirmer qu'une analyse théorique du système de genre et de ses effets doit contribuer au changement des rapports sociaux de sexe.

cours des années 80, mais de renforcer la réflexion et les pratiques qui s'attaquent aux racines de l'oppression.

L'illusion de l'égalité formelle

Le renouvellement du mouvement féministe en Suisse s'inscrit dans un moment clé de notre histoire : la grève des femmes du 14 juin 1991², date symbolique que nous avons choisie pour sortir ce premier numéro de *NQF* dans sa nouvelle formule. Au cours de la décennie précédant la grève, une bonne partie des énergies avait été investie dans des luttes institutionnelles supposées aboutir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Outre le droit de vote des femmes, enfin obtenu en 1971, l'avancée juridique de l'égalité se traduisait en 1981 par un article constitutionnel sur l'égalité des droits entre femmes et hommes :

«L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

Peu à peu, le droit va se parer d'attributs «égalitaires» dans bien des domaines. En 1985 et 1988, le droit matrimonial est dépoussiéré, enlevant au conjoint ses prérogatives de «chef de famille»; en 1992, le viol conjugal est reconnu et peut être dorénavant poursuivi sur plainte; en 1995, l'AVS (Assurance vieillesse et survivants) introduit le droit à une rente individuelle et intègre dans le calcul de la rente un bonus pour les années consacrées à des tâches éducatives³; en 1996, le droit du divorce consacre la règle du consentement mutuel et la possibilité, sur demande, d'une autorité parentale conjointe⁴; et enfin, la même année, la Loi sur l'égalité interdit la discrimination dans la vie professionnelle⁵ et renforce les

2. Du moins en Suisse romande. En Suisse alémanique, l'événement plus déterminant semble avoir été, en 1993, la non-élection de la première femme qui se présentait au Conseil fédéral. La réaction populaire a été telle qu'une autre femme, Ruth Dreifuss, fut élue quelques jours plus tard, au troisième tour. Depuis, la représentation des femmes dans les autorités politiques est une question qui mobilise encore plus qu'auparavant certaines associations de femmes (plus ou moins féministes), surtout en Suisse alémanique.

3. Ces mesures rendent les femmes moins dépendantes de leur conjoint, certes, mais elles – y compris, dans la foulée, les célibataires, les lesbiennes, les veuves ou les divorcées par exemple – ont dû en payer le prix : le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, introduit dans cette même révision de l'AVS approuvée par le peuple.

4. Toutefois, on se rend compte maintenant que ces mesures ont des conséquences économiques désastreuses pour une partie des femmes divorcées, parce que l'accord passé entre les conjoint-e-s devant le juge va souvent de pair avec une diminution des pensions alimentaires. Or, de fait, par la suite, bien des pères ne tiennent pas leurs engagements en termes de partage des responsabilités parentales. Les mères ont alors plus de frais pour l'éducation de leurs enfants que ne le prévoyait l'accord initial, mais elles n'ont pas forcément envie de faire des allers-et-retours avec la justice pour obtenir le respect des dispositions prises.

5. A différents niveaux : embauche, conditions de travail, salaire, formation, avancement, licenciement, harcèlement sexuel, répartition des tâches.

moyens juridiques de se défendre contre la discrimination. Encore inachevée⁶ mais bien en route, la conquête de ces droits formels a donc rétabli un minimum de justice.

Les droits conquis ne sont pas acquis

Faut-il penser que la brèche ainsi ouverte a déstabilisé le système patriarcal ? L'ordre des sexes a-t-il changé parce que les lois ont évolué ? « Un peu » disent les unes, « pas vraiment » estiment les autres, mais « cela viendra » ajoutent certaines. Entre le scepticisme et l'optimisme de la volonté, ces jugements reflètent l'écart qui sépare, à mon sens, les droits conquis des droits acquis. Les premiers sont toujours enjeu de lutte, parce que les effets d'une loi dépendent plus des modalités de sa mise en œuvre que de son contenu. Or, sur ce plan, les luttes féministes ont surtout visé à obtenir des droits, plus qu'à contrôler la manière dont ils sont ensuite appliqués. L'application d'une loi, pourtant, est tributaire du rapport de force qui s'institue : sans la pression des féministes, les harceleurs continueront à être blanchis par les tribunaux, et les entreprises persisteront à ne pas respecter la loi qui prescrit qu'à travail égal, salaire égal.

En outre, et c'est une autre raison pour laquelle les droits conquis restent un enjeu de lutte, leur accès est limité et difficile. Les tensions et les conflits qui ont dû être surmontés pour aboutir à la reconnaissance formelle d'un droit ne disparaissent pas à l'instant même où ce dernier se concrétise : combien de femmes aujourd'hui saisissent la justice pour s'opposer aux discriminations salariales, domestiques et sexuelles qu'elles subissent ? Penser qu'on a le *droit* de s'opposer à la violence est déjà, en soi, un pas difficile à faire. Même si la plupart des femmes développent des stratégies de résistance aux violences qui leur sont faites, dans l'espace privé (voir à ce propos l'article de Jacqueline De Puy, Lucienne Gillioz et Véronique Ducret dans ce numéro) comme dans l'espace public (voir celui de Marylène Lieber), la réalité quotidienne est là pour leur rappeler la légitimité du pouvoir masculin. De la division sexuelle du travail, qui se matérialise par l'extorsion du travail des femmes – domestique et gratuit, salarié et sous-payé – au viol collectif perpétré au fond d'une impasse, en passant par le sexismes des publicités, la violence masculine s'exerce partout. Bien sûr, dans ses formes extrêmes et brutales, elle révolte même certains des dominants, prêts à la condamner. Mais dans les formes plus insi-

6. Outre les limites – non exhaustives loin s'en faut – que j'ai évoquées dans les notes précédentes, la quête de l'égalité formelle n'est en effet pas terminée dans beaucoup de domaines. Voilà plus de cinquante ans par exemple (depuis 1945 exactement) qu'un article constitutionnel exige des autorités qu'elles instituent une assurance maternité, mais que, soumise à votations populaires, celle-ci est systématiquement rejetée. En parallèle, le droit à l'avortement a lui aussi bien

du mal à se faire reconnaître : même si les pratiques sont plus libérales que ne l'est la loi, l'avortement est toujours un acte illégal en Suisse, inscrit dans le Code pénal et assorti de restrictions qui contrôlent, de fait, la sexualité des femmes et nient leur autonomie. Autre illustration de la difficile avancée des droits en matière de sexualité : le premier projet de Loi fédérale sur le partenariat entre personnes du même sexe vient à peine de voir le jour.

dieuses et « douces » qu'elle prend généralement, elle est plus que tolérée : elle est naturalisée, intégrée dans l'ordre des choses, et si nécessaire, justifiée. Où est alors le seuil à partir duquel une femme peut estimer qu'elle a le droit de réclamer justice ? Comment différencier ce qui relève d'un « ordre naturel », et qui impliquera par conséquent – que ce soit face à son entourage ou face à un tribunal – qu'on ne sera pas entendue, et ce qui relève, pour les tiers aussi, d'un « abus » de pouvoir ?

Ces questions mettent en évidence les limites de l'accès aux droits formels : il est formellement admis que le viol conjugal, par exemple, doit être poursuivi, mais qui va définir ce qu'est un viol et ce qui ne l'est pas, qui a les moyens de critiquer, déplacer ou abolir la frontière établie entre ce qui est acceptable parce que « naturel », « normal », et ce qui est condamnable ? La définition même de ces violences, et donc des droits, est le produit des enjeux de pouvoir qui organisent les rapports sociaux de sexe. Ainsi, si certains droits sont conquis, ils ne sont pas acquis pour autant : ils restent constamment menacés.

Équité contre égalité

La non-différenciation des droits conquis et des droits acquis conduit à un traitement particulièrement pervers de la question de l'« égalité » entre les femmes et les hommes. Le XX^e siècle a « tellement » fait pour les droits des femmes, tellement œuvré pour l'égalité que celle-ci, aux yeux de beaucoup, semble désormais une question dépassée, réglée. La mémoire, ou plutôt l'oubli, renforce cette illusion : les luttes féministes, surtout celles des années 70, ne font pas partie du bagage historique et culturel transmis aux jeunes. Chez eux et, plus généralement, dans l'ensemble de la population, l'illusion se travestit en évidence : les droits sont là, ils ont toujours été là, il faut s'en prévaloir chaque fois que cela est nécessaire, et si certaines personnes n'en font pas usage, qu'elles s'en prennent à elles-mêmes. La loi, elle, est toujours au-dessus de tout soupçon, garante des libertés individuelles.

C'est ainsi que l'égalité est devenue une simple formalité, qu'elle a perdu son caractère de projet de société visant à transformer les rapports sociaux de sexe, quand elle ne se concrétise pas, carrément, au détriment des femmes. Au nom de l'égalité, en effet, l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie a été levée, l'âge de leur retraite est aligné sur celui des hommes, la rente de veuve menace d'être supprimée pour la majorité des femmes concernées⁷. La différence sexuelle, pivot de l'exclusion des femmes et condition *sine qua non* de quelques-uns de leurs « priviléges »⁸, paraît ainsi ne plus remplir sa fonction historique : le discours

7. Le projet actuel du Conseil fédéral est là aussi d'aligner la situation des veuves sur celle des veufs, c'est-à-dire d'accorder une rente uniquement aux femmes de 50 ans et plus qui ont un enfant de moins de 18 ans.

8. Tel que la retraite à 62 ans, jusqu'il y a peu (celle des hommes étant fixée à 65 ans).

dominant – politique, médiatique, ou populaire – n'invoque plus, ou de moins en moins, l'argument de la différence pour justifier son action, mais le révoque au contraire au nom de l'égalité.

D'une certaine manière, cette éviction de la question de la différence devrait faire le bonheur des féministes qui dénoncent depuis longtemps les effets discriminatoires des idéologies naturalistes. Toutefois, et c'est là que le bât blesse, les positions sociales des femmes et des hommes demeurent hiérarchisées : ce que fait une femme ne vaut pas, ou rarement, ce que fait un homme, et ce qu'elle est ne vaut pas ce qu'il est. Taire ces différences de valeurs et de traitement, c'est nier que le système de genre continue à produire des inégalités sociales, en deçà, ou au-delà du discours sur l'égalité. Ou, au mieux, c'est considérer qu'il s'agit d'inégalités « résiduelles », que le temps serait censé absorber quand les mentalités auront changé !

Ainsi, le paradoxe auquel les féministes se sont systématiquement heurtées (« C'est en tant que femmes que nous revendiquons d'être traitées comme les hommes ») se retourne encore une fois, au nom d'une « égalité » fallacieusement opposée à la différence, contre les femmes : « Elles ont voulu être les égales des hommes, admettons qu'elles le soient et traitons-les comme telles, le reste suivra. » Mais « le reste », c'est le genre, entendu comme système d'oppression à peine égratigné par les politiques d'égalité formelle mises en œuvre ces dernières années. Une « égalité » qui renvoie en réalité à une logique d'équité, meritocratique et individualiste : chacune et chacun est à la place qu'elle et il mérite, dans le respect de ses dispositions personnelles (« Elle aime repasser, ça la détend ») et la reconnaissance de ses efforts (« Il a bossé plus de dix heures aujourd'hui, il faut bien qu'il se repose »). C'est le règne de la complémentarité : ce que fait l'une « compense » ce que fait l'autre, et si tel n'était pas le cas, que la meilleure – mais généralement le meilleur – « gagne » (plus d'argent, plus de reconnaissance, moins de tâches domestiques).

Ce processus est sans aucun doute l'effet logique d'un système patriarcal paré des attributs du « néolibéralisme », mais il a aussi été facilité par les courants féministes qui ont systématiquement opposé « la différence des sexes » à « l'égalité », conçue tantôt comme un projet d'éradication des différences, tantôt comme un objectif de valorisation de celles-ci. Embourbées dans le « paradigme égalité/différence », nous nous sommes épuisées à atteindre l'équité (c'est-à-dire l'égalité formelle). Comme le suggère Fabienne Malbois dans son article, les luttes pour l'émancipation des femmes gagneraient donc à s'inscrire dans le « féminisme du sexe/genre ». Dans une perspective matérialiste⁹, où les femmes et les hommes sont des classes de sexe instituées dans et par un rapport de pouvoir, ce féminisme permet de concevoir l'égalité comme une réponse à son contraire, l'inéga-

9. En France, voir Christine Delphy, Paola Tabet, Nicole-Claude Mathieu et Colette Guillaumin.

lité, et de ne pas traiter de manière identique leurs situations respectives qui sont, de fait, inégalitaires. Ainsi pensée, l'égalité devient un instrument de correction des inégalités, sociales et de sexe.

En Suisse, comme dans bien d'autres pays occidentaux, la course à l'égalité formelle a commencé à s'essouffler à la sortie des années 80. Il fallait réinvestir le terrain de la confrontation, agréger des résistances de toutes sortes : celles des femmes qui s'étaient battues pour les droits politiques, civils et sociaux au cours du siècle, celles des féministes qui avaient fait de la conquête de l'égalité leur profession (délégées à l'égalité dans le secteur public et même dans les entreprises, animatrices syndicales des «secteurs femmes», secrétaires politiques d'associations féministes...), et celles, plus informelles, qui couvaient sous les cendres des années 70. La grève des femmes de 1991 a alors été l'occasion de mettre en route ce processus.

14 juin 1991 : grève générale des femmes

L'idée de cette grève était double : marquer l'adhésion au principe d'égalité entre femmes et hommes, dix ans après son inscription dans la Constitution helvétique, et critiquer sa non-application.

Initialement lancé par des syndicats, plutôt sur le mode de la boutade compte tenu de leur faiblesse et du contexte (la «paix du travail» a fait de la grève le dernier des derniers moyens d'action dont s'emparent les dominé·e·s), le mot d'ordre de «grève générale des femmes» a été très rapidement relayé par les médias. Se nourrissant d'extraordinaire et d'insolite, ceux-ci en ont fait un événement, multipliant articles et émissions télévisées sur les «problèmes des femmes», soit, pour le dire en des termes plus appropriés, sur les inégalités de sexe. Ces informations, quand bien même n'avaient-elles, au fond, rien d'extraordinaire, ont popularisé l'idée que les femmes avaient de bonnes raisons de faire grève. La préparation même de la grève a du reste largement profité de cette dynamique médiatique par laquelle nous apprenions que tel ou tel collectif féministe s'était mis sur pied pour organiser la journée du 14 juin, que les employées d'une entreprise ou d'une autre avaient écrit à la direction pour annoncer leur débrayage, que l'association de quartier X ou Y prévoyait des activités ludiques pour les familles ce jour-là, etc.

Ainsi, le 14 juin 1991, 500 000 femmes (dans un pays qui en comptait environ 3 millions) sont descendues dans la rue, en grève des fourneaux et des biberons, occupant les places de jeux et désertant leurs lieux de travail, gratuit et salarié¹⁰. Dans un climat festif et revendicatif, qui à la fois

10. Certains éléments d'analyse du mouvement féministe suisse présentés dans les pages qui suivent sont développés dans un article que nous avons publié en 2001 pour les 25 ans d'un journal

suisse-allemand (*FrauenZeitung*): Roux, Patricia et Nadia Lamamra. «Die Casse-Rôles kommen!», *FraZ*, 3, 17-21.

célébrait les avancées formelles en matière d'égalité et dénonçait l'illusion qu'elles avaient entretenue au cours des années précédentes, l'imagination était à nouveau au pouvoir et le pays entier était transformé par cette occupation massive de l'espace public. La rupture fut radicale : les droits soi-disant acquis devenaient des droits conquis qu'il fallait investir de nos luttes, et l'organisation sociale était remise en question dans toutes ses dimensions. Les conséquences de cette critique de fond sont encore en mouvement aujourd'hui : les luttes doivent s'élargir, être moins ciblées sur des revendications particulières, et s'inscrire dans un projet de société global et plus politique.

Bien que la grève n'ait duré qu'un jour, sa portée subversive a indéniablement éveillé (chez les plus jeunes qui pensaient le «problème» réglé) ou réveillé (chez celles qui n'ont jamais cessé de lutter contre le patriarcat) des consciences. Cela faisait des années qu'on n'entendait plus autant de femmes «osier» endosser l'étiquette : «Je suis féministe.» Avec la grève, cette identité revendiquée a retrouvé un peu de sa légitimité, et continue maintenant à se renforcer.

La restauration du féminisme

Les collectifs qui ont émergé pendant ou après cette période, de même que ceux qui ont été ravivés par cet élan, se sont engagés non pas sur la voie d'un soi-disant néoféminisme, mais dans un travail de restauration du féminisme radical des années 70¹¹.

Souvent non mixtes, composés majoritairement de jeunes femmes, développant un discours et des modes d'action directe en rupture avec la logique d'institutionnalisation et de professionnalisation des militantes des années 80, beaucoup d'entre eux se définissent, en Suisse romande surtout, comme des collectifs «généralistes». Ils interviennent autant sur des problèmes de chômage, d'asile, d'immigration, que d'emploi, de famille, de culture ou de sexualité par exemple. La volonté de ne pas se spécialiser dans un domaine ou un autre est un choix politique : prendre en compte l'oppression des femmes comme dimension constitutive et commune de leurs identités, et, par ailleurs, éviter d'entrer dans une logique de service qui assure sans doute un soutien individuel précieux, mais qui, après bientôt deux décennies de pratique, s'est avérée constituer un frein à la capacité de mobilisation collective.

Dans l'ensemble, les collectifs généralistes fonctionnent de façon très informelle et se construisent surtout sur le terrain des luttes sociales.

11. Une illustration de ce travail : la rédaction collective (qui a pris des années d'échanges et de débats !) d'un livre, *Le temps compté de l'égalité* (Lausanne, 1998), lequel propose à la fois une analyse des mécanismes sociaux, politiques et individuels qui contribuent à maintenir les inéga-

lités de sexe, et des pistes d'action pour transformer les rapports sociaux de sexe. Diffusé par le Collectif femmes en grève le 14 juin (rebaptisé aujourd'hui «Les casse-rôles»), il peut être commandé au nouveau secrétariat de rédaction de NQF.

Conçus avant tout en tant que lieux de militantisme et d'intervention directe, ils entretiennent des rapports distants avec le champ politique institutionnel. Ils se distinguent ainsi des collectifs «spécialisés» à deux niveaux. D'une part, ces derniers s'attachent à défendre des droits spécifiques pour des populations directement concernées par les objectifs qu'ils se sont fixés¹². Leur action sur le terrain est donc très ciblée et ce sont souvent des lieux de service (permanences, conseils, etc.) qui peu à peu deviennent des structures reconnues et intégrées. Certaines reçoivent alors des subventions, leur permettant de salarier des militantes et d'assumer les coûts généralement importants qu'implique la prise en charge de situations individuelles. D'autre part, une bonne partie de ces collectifs spécialisés sont impliqués dans un processus de négociation permanent avec les institutions politiques, visant à faire avancer la reconnaissance des droits spécifiques qu'ils défendent. Ils disposent donc de plus de moyens formels que les généralistes et, d'une certaine manière, ils sont plus visibles.

Les collectifs généralistes font, pour leur part, un travail d'infiltration dans tous les domaines, dévoilant les mécanismes du pouvoir dans chaque espace de la vie quotidienne et les liens entre les différents systèmes de domination : hétérosexuel, ethnique, religieux, néocolonialiste, capitaliste. De cette manière, ils prennent en compte la complexité des identités individuelles et la multiplicité des appartenances sociales à partir desquelles les femmes et les hommes construisent leurs trajectoires. Tentant d'intégrer les différentes sources d'identité, l'action de ces collectifs est donc plus diffuse, mais elle permet de comprendre comment une forme de discrimination s'articule à une autre, et également d'établir des ponts entre les résistances. Hors du champ institutionnel, elle contribue à mettre les gens en mouvement.

Ces différences au sein du féminisme n'empêchent pas que nous tentions de nous rassembler au-delà des distinctions (de classe, de culture, etc.) qui nous sont imposées par les systèmes de domination, et qui nous affaiblissent parce qu'elles visent à nous diviser alors qu'elles servent à justifier et légitimer ces systèmes. En 1998 s'est constitué un réseau, la Coalition féministe suisse (FemCo), regroupant les associations, les groupes et les femmes individuelles qui défendent un même projet de transformation de la société, quels que soient leurs modes d'action et leurs sujets d'intérêt. Deux ans plus tard, sur le même principe, de nombreux collectifs féministes se sont engagés dans la Marche mondiale des femmes. Dans l'ensemble, l'idée est de ne pas hiérarchiser les fondements et les formes de résistance des unes ou des autres. Toute lutte contre le patriarcat, au fond, mérite considération. Qu'il s'agisse d'occuper l'espace public en descendant dans la rue ou en détournant des affiches publicitaires,

12. Il s'agit par exemple d'associations lesbiennes, de groupes syndicaux de femmes, de collectifs de soutien aux victimes de violence, etc.

d'utiliser le cadre légal et formel des lois liées à l'égalité, de faire de la politique institutionnelle ou de créer des moments de rupture et de confrontation, ces différents modes de lutte contribuent à recréer une identité féministe forte.

À mon sens, le développement actuel des «Études Genre» s'inscrit également dans ce processus. Par leur ancrage dans les luttes féministes et leur contribution à la réflexion dont celles-ci se nourrissent, elles jouent un rôle dans l'élaboration d'un projet visant à changer les rapports sociaux de sexe.

La réflexion féministe à la conquête des universités

Nouvelles venues dans les cursus universitaires, tributaires auparavant d'enseignantes ou de chercheuses isolées devant lutter pour légitimer leurs choix, les Études Genre sortent aujourd'hui d'une certaine clandestinité, obtenant des soutiens publics inimaginables il y a cinq ans seulement. Certes, les moyens financiers restent modestes, mais les fonds sont débloqués et les changements s'amplifient, comme en témoignent ces quelques repères historiques.

Repères historiques

Dans la mouvance de la mobilisation féministe qui a investi le champ universitaire depuis les années 70, la principale initiative a été la création, en 1983, de l'association Femmes Féminisme Recherche. Ce réseau est très impliqué dans la politique scientifique en faveur de la promotion des femmes et de la recherche féministe. Chronologiquement, un deuxième événement important, cette fois pour l'enseignement des Études Genre, a été l'ouverture en 1995 – non sans heurts – d'un DEA (diplôme post-grade) en Études Genre, commun aux universités de Genève et de Lausanne. Et depuis 2000, les Études Genre sont enseignées dès le niveau de la licence¹³. Cela faisait plusieurs années que certaines filières de formation proposaient des cours intégrant une perspective de genre¹⁴, mais la création d'enseignements ciblés marque une étape qualitativement nouvelle, qui va dans le sens d'une reconnaissance de la légitimité scientifique des théories féministes. Ce processus d'institutionnalisation se reflète également dans la récente ouverture d'une école doctorale nationale en Études Genre¹⁵, ainsi que dans le développement de nouveaux réseaux qui

13. Au niveau professoral, le premier poste explicitement libellé «Études Genre» a été ouvert à Lausanne à la suite d'une grève des étudiant-e-s qui revendiquaient, entre autres, une chaire en études féministes. Bâle a créé une chaire en Études Genre en 2001, et une autre est à l'étude à Zurich. De manière générale, il semblerait que le processus amorcé devrait continuer à se développer.

14. Même s'ils ne sont pas visibilisés comme tels sur le plan institutionnel, on peut évaluer à envi-

ron 200 enseignements par année le nombre de ceux qui développent une approche de genre, toutes disciplines confondues et que cette approche soit centrale ou annexe dans les thématiques traitées.

15. Une soixantaine de doctorant-e-s participent à cette école pluridisciplinaire, planifiée sur trois ans à partir d'avril 2002 et subdivisée en quatre écoles thématiques et régionales.

permettent de visibiliser ce champ d'études et de former une masse critique au sein des universités¹⁶.

La conquête d'espaces institutionnels est importante pour la recherche féministe. En grande partie, celle-ci s'est effectuée dans l'ombre durant des années, souvent portée par des personnes occupant des postes instables au sein des universités ou à l'extérieur. L'accès aux travaux féministes n'est pas aisé, mais le devient de plus en plus soit par des voies formelles¹⁷, soit par des réseaux informels qui puisent leurs ressources dans la dynamique qu'a suscitée le renouvellement du féminisme dont j'ai parlé précédemment. Les informations circulent mieux qu'auparavant, les contacts et les échanges scientifiques se multiplient.

Études Genre et féminisme

De manière générale, les universités suisses affichent désormais assez clairement leur engagement pour une politique scientifique en faveur des Études Genre et de la promotion des femmes, mais leur rapport au féminisme, en revanche, est plus ambivalent selon les contextes, les courants théoriques et les personnes. Objet de débat, le lien entre le féminisme et les Études Genre n'est pas perçu, voire conçu de la même manière par tout le monde. Si les chercheuses concernées reconnaissent que les Études Genre sont filles du mouvement féministe et des revendications des années 70, certaines, notamment parmi les jeunes, souhaitent maintenant s'affranchir du militantisme et légitimer les Études Genre au plan scientifique uniquement. D'autres, dont l'équipe NQF, considèrent que la grande richesse de ces études est leur interaction avec le mouvement féministe, de même que la réflexion au sein de la «communauté» universitaire et scientifique élargie est un apport indispensable au mouvement. En dénonçant, et en démontrant le caractère ethnocentrique et androcentrique des théories scientifiques les plus courantes, ces études mettent en cause la notion d'universel, et de là découlent des interrogations en cascade, source et contribution à la reconstruction d'une pensée scientifique qui fournit de nouveaux éclairages sur la réalité sociale.

16. Notamment, le LIEGE (Laboratoire interuniversitaire en Études Genre), créé par une équipe de Lausanne en 2001, est un réseau qui s'est doté d'une structure horizontale, intégrant les étudiant-e-s, doctorant-e-s, professeur-e-s, chercheurs et chercheuses) qui développent une perspective critique dans leur réflexion et leurs projets scientifiques. Le LIEGE contribue à impulser une dynamique collective favorisant la recherche féministe. Comprenant près de 200 membres en Suisse (romande surtout), il prend une part très active à *Nouvelles Questions Féministes*: une trentaine de ses membres font partie du nouveau comité de rédaction de la revue, et la coordination du LIEGE

englobe aussi le secrétariat de rédaction de NQF. Informations : www.unil.ch/liege.

17. Par exemple, un programme national de recherche sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique au cours des années 90. En outre, les universités suisses comptent aujourd'hui trois centres interdisciplinaires de recherche et de compétences en Études Genre : à Berne (IZFG-Interdisziplinäres Zentrum für Frauen- und Geschlechterforschung), à Zurich (KGS-Kompetenzzentrum für Gender Studies) et à Bâle (Zentrum Gender Studies).

Un processus à consolider

Pourquoi assiste-t-on aujourd’hui à un tel développement des Études Genre ? Il me semble que deux facteurs principaux peuvent être identifiés. D’une part, un certain nombre d’universitaires féministes ont pris sans relâche des initiatives individuelles pour imposer leurs perspectives et bousculer le fonctionnement féodal des hautes écoles suisses, basé sur une très forte hiérarchie des statuts et des sexes. D’autre part, l’égalité est devenue une question publique incontournable, et les autorités universitaires devaient elles aussi empoigner le problème, autant sous la pression économique et politique que sous celle des féministes car, avec 8 % de femmes parmi les professeur·e·s, les hautes écoles suisses sont à la traîne. Cette discrimination flagrante a également joué en faveur des Études Genre, qui deviennent une perspective ancrée dans le paysage universitaire de nombreux pays européens, à l’instar de ce qui s’est passé il y a longtemps déjà aux États-Unis.

Sans entrer dans les détails, je dirais que cette dynamique nous place aujourd’hui dans une position paradoxale. En effet, sur le plan institutionnel, nous obtenons plus de moyens que nous n’en avons jamais eu, nous sommes dans une situation relativement confortable pour rencontrer les préoccupations des autorités en matière de recherche sur les rapports sociaux de sexe. Mais nous sommes aussi quelque peu dépassées par cette situation : les féministes en place sont peu nombreuses, encore trop souvent précaires, et sont donc submergées par la gestion des projets en cours et/ou par l’élaboration des projets à faire. La relève universitaire féministe se prépare, indéniablement, mais il lui faudra encore du temps pour être plus forte. Or, l’on peut craindre que l’«engouement» des autorités pour les Etudes Genre ne dure pas des années : arrivera un moment où, dans ce domaine comme dans le champ politique où cela est déjà le cas, il s’agira de faire place à d’autres priorités.

Ainsi l’enjeu est simple : il faut tout mettre en œuvre pour permettre à la relève universitaire d’occuper le terrain de façon stable. À ce titre, notre engagement dans la revue *NQF* peut jouer un rôle, ne serait-ce que par la diffusion des réflexions et recherches féministes qu’elle assure, ainsi que par les mises en réseau qu’elle favorise, brisant l’isolement des chercheuses engagées.

NQF change !

Le décor étant posé, et pour conclure cet édito inaugural, je vais tenter de faire le point sur l’histoire franco-suisse de *NQF* et son destin probable pour les prochains temps.

Il y a maintenant un peu plus d’une année, certaines d’entre nous songeaient à mettre sur pied, à terme, une revue qui nous permettrait d’établir des liens plus solides entre la réflexion théorique féministe, la recherche empirique et l’engagement sur le terrain des luttes sociales. Le «hasard» s’est alors chargé de précipiter le projet...

En effet, en janvier 2001, j'invitais Christine Delphy à donner une conférence sur le patriarcat à l'Université de Lausanne. Parallèlement, différents collectifs féministes se regroupaient pour organiser un débat public sur l'avortement¹⁸, auquel elle était également conviée à participer¹⁹. Au bout du compte, ce furent trois jours d'échange et de discussion durant lesquels l'idée d'une collaboration franco-suisse pour relancer *Nouvelles Questions Féministes* a pris forme ; voilà pourquoi je parle en quelque sorte de « hasard ». Nous avions des forces à investir dans un projet de ce type et la rencontre avec Christine Delphy est tombée au « bon » moment, c'est-à-dire au moment où l'équipe de rédaction française voulait être relayée, souffler un peu après des années d'investissement dans une revue qu'elles ont fait vivre avec force contre vents et marées.

Dans l'enthousiasme, un petit groupe de huit personnes, composé d'assistantes, de maître-assistantes et de professeures, s'est alors organisé à Lausanne pour élaborer le projet. Il s'agissait pour nous non pas de redéfinir la ligne de la revue, car il nous paraît fondamental de la maintenir tant dans ses orientations théoriques que dans son engagement politique, mais de l'intégrer dans la dynamique actuelle de la réflexion féministe, revivifiée par les nouveaux collectifs et la possibilité dorénavant envisageable, pour les Études Genre, de se dépouiller de leur statut « scientifiquement » illégitime.

À l'issue d'une rencontre avec les « anciennes » du comité de rédaction, nous avons décidé de reprendre la gestion de la revue à Lausanne, de la co-diriger, de garder sa ligne, mais de la faire tourner avec un mode de fonctionnement qui pourrait, en lui-même, contribuer au mouvement dans lequel s'inscrivent les recherches et les revendications féministes actuelles.

Dans cette idée, nous avons proposé un notable élargissement du comité de rédaction, intégrant désormais près de cinquante chercheuses et militantes féministes. Celui-ci devient ainsi le carrefour d'expériences multiples : par les ancrages disciplinaires de ses membres (sociologie, littérature, sciences politiques, anthropologie, philosophie, droit), par sa composante intergénérationnelle (plus de la moitié n'ont pas la trentaine ou à peine), par la diversité des formes d'engagement dans lesquelles les membres sont investies.

Le rôle du comité de rédaction est surtout de définir les thématiques autour desquelles les numéros de *NQF* seront organisés, leurs orientations scientifiques et politiques, le profil que la revue doit adopter. La réalisation

18. Nous sommes ici en pleine campagne sur cette question, parce que seront votées en juin 2002 une révision du Code pénal censée décriminaliser l'avortement d'une part, et, d'autre part,

une initiative lancée par la droite dure visant à interdire totalement l'avortement.

19. Plus de 200 personnes ont pris part à chacun de ces deux événements.

même des numéros se fera par contre en groupes restreints constitués sur la base des intérêts et des compétences des membres du comité pour le dossier principal du numéro, chaque groupe décidant des modalités de son fonctionnement. Cette manière de procéder devrait respecter les possibilités d'investissement de chacune, tout en assurant une diversité des contributions.

L'annonce publique de ce changement a été faite par Christine Delphy lors du Congrès Marx International III qui s'est tenu à Paris en septembre 2001. Le congrès incluait deux ateliers sur «Rapports sociaux et genre», celui des *Cahiers du Genre*, dirigé par Danièle Kergoat, et celui des *Nouvelles Questions Féministes*, sous la responsabilité de Christine Delphy. Avec cette dernière, nous avons convenu de puiser dans les ressources de ce colloque les articles que proposeraient les deux premiers numéros de 2002. C'est ce qui s'est passé, en partie avec nos propres contributions à l'atelier, et pour une autre partie avec celles des intervenant·e·s que nous avons contacté·e·s et qui ont ainsi accepté, dans des délais extrêmement courts, de soutenir la relance de la revue.

Il en ressort que ce premier numéro²⁰ traite de thématiques bigarrées mais centrales dans la recherche féministe. Surtout, dans notre intention de visibiliser et de promouvoir une relève scientifique critique, il reflète les intérêts actuels des doctorantes, puisque ce sont elles qui ont écrit la majorité des articles. De même, il est révélateur d'un choix qu'a fait la nouvelle équipe de rédaction : diffuser davantage de recherches empiriques, y compris et en particulier celles qui n'ont pas forcément droit de cité dans le champ académique – les travaux sur le lesbianisme par exemple (voir l'article de Céline Perrin et Natacha Chetcuti).

Il faut préciser que si plusieurs articles de ce numéro sont écrits par des universitaires travaillant en Suisse, il ne s'agit pas pour autant de se réfugier dans le microcosme local ! Certes, la présence suisse dans la revue sera plus importante, mais l'objectif de *NQF* est de rester ouverte à toute la francophonie, de se faire l'écho de débats importants qui transparaissent de la littérature anglo-saxonne, de bénéficier des apports théoriques et des expériences vécues dans des pays du Sud ou dans des pays non occidentaux (voir l'entretien réalisé par Jules Falquet), et de problématiser «notre» rapport à ces pays (voir l'article de Christine Delphy).

L'ensemble de la revue est structuré autour de différentes rubriques qui se retrouveront dans chaque numéro. Le «Grand angle» propose un dossier thématique²¹. La rubrique «Champ libre» publie des articles qui ne

20. Coordonné par le «groupe des huit» qui s'est formé à Lausanne pour élaborer et organiser le nouveau projet de *NQF*.

21. Le second numéro de 2002, qui sortira en septembre et qui lui aussi regroupe des contributions

de l'atelier *NQF* du Congrès Marx, propose un dossier sur la prostitution ainsi que sur la garde parentale partagée, et le troisième, qui paraîtra en décembre, analyse la construction du masculin.

sont pas liés au thème spécifique du numéro, permettant notamment d'intégrer des textes «spontanément» soumis à la revue. Le «Parcours» est consacré à un entretien avec une militante ou une intellectuelle qui retrace sa trajectoire féministe, ou analyse l'itinéraire d'une expérience, d'une idée, d'une théorie. Les «Comptes-rendus» concernent aussi bien des ouvrages que des colloques ou des manifestations militantes qu'il est intéressant de mettre en perspective. Et enfin, la rubrique «Collectifs» donne la parole à des associations, des réseaux ou des groupes de recherche féministes qui veulent présenter leurs activités ou ouvrir un débat sur les problèmes auxquels ils sont confrontés (ce que fait l'article d'Évelyne Rochedereux dans ce numéro).

Ces rubriques montrent à la fois l'importance que nous accordons au développement de la recherche féministe et notre volonté de participer, en relayant les expériences des femmes (et des hommes) engagées sur le terrain des luttes, au renouvellement du féminisme. Reflet de ce dernier, lieu de débat théorique et politique, outil d'échange entre femmes (et hommes) souvent reléguées aux marges des institutions, forum de discussions audacieuses, la revue tient à s'inscrire dans le mouvement qui, aujourd'hui, rassemble de nouvelles forces militantes et intellectuelles investies dans un projet de transformation radicale du système de genre, du patriarcat et des rapports sociaux de sexe. ■